



76190 ☎ : 02.35.96.20.76

Email: mairie.staubincretot@wanadoo.fr

Le 14 février 2022,  
Saint Aubin de Crétôt

## Compte-Rendu du Conseil Municipal N° 1 - 2022

Une réunion de conseil municipal a été réalisée à la date du 11 février 2022 à 18 heures dans la Salle Polyvalente de la commune de Saint Aubin de Crétôt sous la directive de Mr Le Maire, Christian ABRAHAM.

<i>Présents</i>	<i>Absents excusés</i>	<i>Excusés (avec le pouvoir)</i>
ABRAHAM Christian, SPANNEUT Damien, LEMETTAIS Florent, LEPILLIER Stéphanie, VANIER Laurent, DUFRENE Barbara, THIBAUDEAU Alexandrine, DOUYERE Serge	CHOULANTS Agnès, DUVAL Gilles, HUGUET Geoffrey	ALLEAUME Martial, JALENQUES Isabelle, SERY Benoît, LEAL Solen

Formant la majorité des membres

**Nombre de conseillers: 15****Présents: 8****Votants: 12**Date de la convocation: **28/01/2022**Date d'affichage: **28/01/2022**

Monsieur LEMETTAIS Florent a été élu secrétaire du Conseil.

Début de la réunion : **18h00**Fin de la réunion : **20h30**

### 1) Présentation du PADD par Mme Tiphaine CHAUVEAU-Service Urbanisme:

a) Présentation et explication de la part de Mme CHAUVEAU avec la mise à disposition d'une vidéo représentant le projet du Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) sur toute l'Agglomération ayant pour objectifs en 2030: la modération de la consommation foncière, atteindre 110 hectares nets maximum en extension urbaine sur le territoire communautaire.

Pour rappel, 110 hectares c'est seulement 5% de réduction par rapport aux 10 années passées. A l'heure actuelle, en conservant tous les projets communaux, cette enveloppe dépasse de 36 hectares.

b) Monsieur Le Maire ouvre le débat du procès verbal durant une demi-heure qui reprend l'ensemble des 3 axes présentés, c'est-à-dire :

1. Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie (commerce, habitat, équipement collectif, transport);
2. Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié;
3. Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique.

Après discussion et explications, le Conseil Municipal de Saint-Aubin de Cretot a procédé à l'élaboration du Procès Verbal.

Ce PV sera retourné au Service Urbanisme de Lillebonne et pôle Caux Seine Agglo au plus tard fin février 2022.

## **2) Votes des délibérations le 11 février 2022:**

Mr ALLEAUME et Mr SERY ont donné procuration à Mr ABRAHAM.

Mme LEAL avait donné pouvoir à Mme LEPILLIER.

Mme JALENQUES avait donné pouvoir à Mme DUFRENE.

Monsieur Le Maire a exposé:

**Les 6 délibérations ci-dessous, qui ont été discutées et votées par le Conseil Municipal toutes à l'unanimité des votants**

- a) Délibération pour demande de diverses subventions (DETR, DSIL, DEPARTEMENT et autres organismes compétents et/ou divers moyens de demandes) et construction d'une aire de jeux,** La commune de Saint Aubin de Crétot a procédé le 27 décembre 2021, à l'ouverture du marché public de fournitures via le site ADM 76 pour des installations d'une aire de jeux. L'objectif était que l'aire de jeux doit être un outil d'éveil pour l'enfant, mais doit également lui permettre de développer ses facultés motrices et psychomotrices. Cette aire de jeux est équipée du dispositif inclusif.  
Plus de 10 fournisseurs ont consulté le dossier via une plateforme ADM76 en ligne, et uniquement l'entreprise "Environnement Service" a répondu à notre annonce. L'offre d'ENVIRONNEMENT SERVICE a été étudié par la commission de gestion d'appel d'offres (Mr Benoît SERY, Mr Serge DOUYERE) en présence de Mr Christian ABRAHAM et a été retenue pour la construction de ce projet.
- b) Délibération pour dissolution du CCAS pour exercer la compétence action social le budget principal,** le compte budget du Centre de Commission d'Action Social sera rattaché au compte budget de la Commune pour une organisation budgétaire plus pratique.
- c) Délibération pour les dépenses imputables au compte 6232 " fêtes et cérémonies "**, toutes les dépenses qui concernent les manifestations, les repas, les médailles, les organisations (arbre de Noel/ distribution de chocolats, soirées cocktails dinatoires pour les administrés...), les déplacements du Conseil Municipal, autres événements festifs etc seront imputées dans l'article budgétaire "6232 Fêtes et Cérémonies" à la demande de la Trésorerie.

**d) Délibération pour l'adhésion à la protection sociale complémentaire des risques de prévoyances et des risques de santé du CDG76** (concernant la protection sociale complémentaire des agents).

**e) Délibération pour la mise en œuvre de la dématérialisation via ACTES demandée par la Préfecture et la télétransmission de documents via ACTES en utilisant les prestataires COSOLUCE et CERT'EUROPE.**

Monsieur Le Maire bénéficiera des certificats d'authenticité et de signature au sein de Saint-Aubin de Cretot, l'envoi de documents administratifs et officiels seront dématérialisés pour un gain de temps et pour la réduction de papiers.

**f) Délibération relative au temps de travail depuis le 1er janvier 2022**, depuis la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation de recrutement dans la fonction publique ainsi qu'un temps de travail dans la fonction publique territoriale. La durée annuelle est fixée à 1600 heures, soit 35 heures par semaine. A cela s'est ajoutée l'instauration de la journée de solidarité portant la durée annuelle du temps de travail à temps plein à 1607 heures.

### 3) Autres points évoqués:

- Suite à la question de Mr SPANNEUT Damien, Le Maire a répondu qu'il n'a pas fait de parrainage pour les élections présidentielles.
- Mr SPANNEUT souhaite reprendre la mise à jour du dossier "cimetièrre" via l'application EBEN. Le Maire a répondu que le sujet sera repris à partir de mi-avril après le budget et les élections présidentielles.
- Lors du prochain conseil il sera évoqué la délibération concernant au Parc Régional .

### Les Membres du Conseil Municipal

ABRAHAM Christian	DUVAL Gilles	CHOULANT Agnès
SPANNEUT Damien	LEAL Solen	THIBAUDEAU Alexandrine
LEMETTAIS Florent	LEPILLIER Stéphanie	SERY Benoît
HUGUET Geoffrey	VANIER Laurent	DOUYERE Serge
JALENQUES Isabelle	DUFRESNE Barbara	ALLEAUME Martial